

Ce *Lugdunum priscum* n'est pas le seul ouvrage qu'ait écrit Claude de Bellièvre¹ ; l'abbé Sudan cite un recueil de 300 pages « qu'il avait écrit sous le titre de *Varia* ou mélanges, et auquel il renvoie souvent. Il paraît que ces mélanges contenaient surtout des traits historiques et des notices sur les familles de Lyon ». Cet opuscule n'a pas été retrouvé, comme du reste son journal manuscrit, qui contenait le récit des événements arrivés de son temps, et avait été commencé en 1523, puis transcrit le 15 avril 1579 par Bertrand Manuel, son gendre.

Le Père Menestrier, dans les Preuves de son histoire consulaire de la ville de Lyon², cite le *Tractatus de Bellis et induciis quæ fuerunt inter Canonicos S. Joannis Lugduni, et Canonicos S. Justi ex una parte, et Cives Lugdunenses ex altera desumptus ex Monasterii Atheniorum Bibliotheca per Claudium de Bellièvre Lugdunensem*. C'est un recueil de documents du XIII^e siècle relatif aux différends entre les Lyonnais et les chanoines de Saint-Jean et de Saint-Just, que le Père Menestrier a largement utilisé dans son *Histoire consulaire*, en tout cas comme c'est un document de première main, il est particulièrement intéressant.

Ces remarquables travaux occupaient les loisirs de Claude de Bellièvre qui avait été nommé le 25 mai 1541, premier président du parlement de Grenoble. Bien des vicissitudes l'attendaient dans cette charge. Il fut accusé de malversation par les Etats du Dauphiné, dans les premiers mois de 1544, ayant sans doute excité la jalousie par sa « qualité d'homme nouveau, d'étranger dans la province, sa fermeté et peut-être un mérite trop supérieur ». La Faille, qui a raconté l'affaire dans les *Annales de Toulouse*³, nous apprend qu'elle fut d'abord portée devant le Parlement de Dijon, puis François I^{er} en attribua la connaissance au Parlement de Toulouse, qui rendit son arrêt en janvier 1543. Claude de Bellièvre était acquitté et les

1. Cf. *Revue du Lyonnais*, 3^e série, t. II, p. 468. — *Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux*, par A. Vachez, et *Mémoires de la Société littéraire*, 1886, p. 269.

Archives historiques du Rhône, t. XI, p. 365 et t. V, p. 149.

Almanach de Lyon, de 1789, p. 287.

2. P. II et p. I à 33 de l'*Histoire consulaire*, in fine.

3. P. II, 33, III, 387.